## ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2023

BAISSER LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DES FRANÇAIS ET DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE - (N° 1613)

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

N º CE3

présenté par M. Cinieri

## **ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« et sont soumises au vote du Parlement ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que les tarifs décidés par le Gouvernement soient validés par un vote du Parlement.